



**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**  
**COMMUNE DE RONTIGNON**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 14 MARS 2014**

Le 14 mars 2014, à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur **Jean Carrère**, maire.

**Étaient :**

- **présents (14)** : mesdames Claudine **Bor**, Brigitte **Del Regno**, Valérie **Foubert**, Michèle **Picot**, Michèle **Ségalas**, Nicole **Vayssier**, et messieurs Jean Pierre **Barberou**, Patrick **Benech**, Jean **Carrère**, Victor **Dudret**, André **Iriart**, Alain **Izard**, Isidore **Fauria**, Jean-Bernard **Vecchiato**.

*Tous les membres du conseil étant présents, les délibérations peuvent légalement être prises ; le conseil :*

**ADOPTE** à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal précédent (17 décembre 2013) ;

**DÉSIGNE** le secrétaire de séance : monsieur **Victor Dudret**.

--- ooOoo ---

**Ordre du jour (émis le 7 mars 2014) :**

- Comptes administratifs 2013 (commune et caisse des écoles) : présentation et vote ;
- Convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relevé (GRDF) ;
- Redevance d'occupation du domaine public (ERDF) ;
- Syndicat départemental d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDÉPA) : délibération groupement d'achat ;
- Personnel : recrutement secrétariat ;
- Centre de loisirs de Narcastet : retrait de compétence ;
- Questions diverses.

--- ooOoo ---

Monsieur le maire informe le conseil que monsieur Philippe **Bergeroo-Campagne**, trésorier titulaire du poste comptable de Nay a fourni les comptes de gestion 2013 respectifs de la caisse des écoles (45200) et du budget principal (45000) de la commune de Rontignon ; aussi, propose-t-il de les approuver au cours du présent conseil. Le conseil s'accorde à l'unanimité sur cette proposition.

## **1. COMPTES ADMINISTRATIFS 2013**

Monsieur le maire rappelle au conseil que le compte administratif est celui établi en fin d'exercice et qu'il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité ; en l'occurrence, deux comptes sont à examiner, celui de la caisse des écoles et celui de la commune (budget général).

### **1.1. Le compte administratif de la caisse des écoles**

Monsieur le maire présente et commente le compte administratif de la caisse des écoles (synthèse annexée).

Compte tenu de la somme affectée au titre de l'exercice 2013 (3 300,00 €) et du report créditeur de l'exercice 2012 (28,82 €), la caisse des écoles dégage un excédent de fonctionnement de 494,59 €, les dépenses annuelles de fonctionnement s'élevant à 2 834,23 €.

Le conseil observe la régularité des dépenses et la bonne gestion de la caisse des écoles : 2067,69 € en fournitures scolaires (1999,72 € en 2012), 356,25 € en frais de photocopies (374,85 € en 2012) et 410, 29 euros en frais de télécommunications (poste nouveau transféré du budget général vers la caisse des écoles).

Il répond à toutes les questions posées par les membres du conseil puis quitte la salle du conseil. Sous la présidence de madame **Vayssier**, première adjointe, l'assemblée procède au vote.

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et ses explications et après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**APPROUVE** le compte administratif de la caisse des écoles pour l'exercice 2013, puis statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 494,59 €,

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation à l'excédent reporté (report créditeur) ligne 002 : 494,59 €.

NOMBRE DE MEMBRES	EN EXERCICE : 14	PRÉSENTS : 13	
NOMBRE DE SUFFRAGES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	13	0	0

## 1.2. Compte administratif de la commune de Rontignon (budget général)

Monsieur le maire présente et commente dans le détail la synthèse du compte administratif de la commune. Les documents détaillés sont soumis par projection aux membres du conseil (synthèse annexée) :

- les dépenses réelles de fonctionnement sont maîtrisées avec un montant global de 396 301,89 € pour un budget prévisionnel de 406 760,00 €.
- Les recettes de fonctionnement sont de 430 996,07 € pour une prévision de 396 060,00 €.

En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses réelles (106 563,24 €) sont inférieures aux prévisions car le programme voirie de 2013 n'a été que très partiellement réalisé en raison d'une durée exceptionnelle d'intempéries.

Les recettes réelles d'investissement (147 302,76 €) proviennent essentiellement de dotations diverses (130 050,65 €) et de subventions (17 252,11 €).

Le conseil observe que les dépenses de fonctionnement sont bien maîtrisées par rapport au budget voté,

Monsieur le maire répond à toutes les questions posées par les membres du conseil puis quitte la salle du conseil. Sous la présidence de madame **Vayssier**, première adjointe, l'assemblée procède au vote.

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et ses explications et après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2013, puis statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de 3 133,42 €,
- un excédent d'investissement de 78 567,12 €,

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation à l'excédent reporté (report créditeur) ligne 002 : 75 433,70 €.

NOMBRE DE MEMBRES	EN EXERCICE : 14	PRÉSENTS : 13	
NOMBRE DE SUFFRAGES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	13	0	0

La délibération prise, monsieur le maire est rappelé en séance et le résultat du vote lui est communiqué.

## 2. COMPTES DE GESTION 2013

Monsieur le maire indique que le trésorier a établi les comptes de gestion 2013, documents qui retracent les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Ces documents comptables comportent :

- **une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- **le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est **soumis au vote du conseil** qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une **charge de fonction et une obligation d'ordre public**.

Au vu des **pièces justificatives**, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la **responsabilité personnelle et pécuniaire** de celui-ci.

### 1.1. Compte de gestion 2013 de la caisse des écoles

Monsieur le maire présente au conseil les éléments essentiels du compte de gestion de la caisse des écoles ; les éléments présentés montrent une parfaite concordance avec le compte administratif précédemment approuvé.

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et ses explications, constatant la conformité du document au compte administratif, à l'unanimité :*

**APPROUVE** le compte de gestion 2013 de la caisse des écoles présenté par le comptable public.

NOMBRE DE MEMBRES	EN EXERCICE : 14		PRÉSENTS : 14	
NOMBRE DE SUFFRAGES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	
	14	0	0	

## 1.2. Compte de gestion 2013 de la commune de Rontignon

Monsieur le maire présente au conseil les éléments essentiels du compte de gestion de la commune. Des tableaux de synthèse sont projetés en séance et commentés.

### RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>Recettes</b>			
Prévisions budgétaires totales	419 700,00 €	633 838,00 €	1 053 538,00 €
Titres de recettes émis	185 130,36 €	430 996,07 €	616 126,43 €
Réductions de titres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Recettes nettes</b>	<b>185 130,36 €</b>	<b>430 996,07 €</b>	<b>616 126,43 €</b>
<b>Dépenses</b>			
Autorisations budgétaires totales	419 700,00 €	633 838,00 €	1 053 538,00 €
Mandats émis	106 563,24 €	434 129,49 €	540 692,73 €
Annulations de mandats	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Dépenses nettes</b>	<b>106 563,24 €</b>	<b>434 129,49 €</b>	<b>540 692,73 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>			
Excédent	78 567,12 €		75 433,70 €
Déficit		3 133,42 €	

### RÉSULTATS DE CLÔTURE

	Résultat de clôture de l'exercice 2012	Part affectée à l'investissement : exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2013
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	-103 767,65 €	0,00 €	78 567,12 €	0,00 €	- 25 200,53
Fonctionnement	341 546,13 €	103 767,65 €	-3 133,42 €	0,00 €	234 645,06
<b>TOTAL I</b>	<b>237 778,48 €</b>	<b>103 767,65 €</b>	<b>75 433,70 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>209 444,53</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>237 778,48 €</b>	<b>103 767,65 €</b>	<b>75 433,70 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>209 444,53</b>

Monsieur le maire commente les tableaux et répond aux questions posées par les membres du conseil.

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et ses explications, constatant la conformité du document au compte administratif, à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

**APPROUVE** le compte de gestion 2013 de la commune présenté par le comptable public.

NOMBRE DE MEMBRES	EN EXERCICE : 14		PRÉSENTS : 14	
NOMBRE DE SUFFRAGES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	
	14	0	0	

### 3. CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET L'HÉBERGEMENT D'ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉ-RELEVÉ (GRDF)

Monsieur le maire présente au conseil la convention proposée à sa signature par Gaz réseau distribution France (GrDF) ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la commune met à la disposition de GrDF un emplacement en point haut (en l'occurrence le clocher de l'église) pour l'installation d'équipements techniques nécessaires au bon fonctionnement du projet (relevé des données fournies par les "compteurs communicants gaz").

Le projet consiste :

- au remplacement et/ou à l'appairage avec un module radio des compteurs gaz existants ;
- à l'installation sur l'église de la commune (point haut) d'un concentrateur ;
- à la mise en œuvre de nouveaux systèmes d'informations pour recevoir et traiter les index de consommation et les publier aux fournisseurs et aux clients, en garantissant des délais courts et une haute performance de l'ensemble de la chaîne.

La convention proposée est conclue pour une durée de 20 ans et sera renouvelable par reconduction tacite par périodes successives de 5 années chacune. GrDF s'engage à payer une redevance annuelle de 50 € HT par site équipé.

GrDF précise qu'il s'agit d'un projet d'efficacité énergétique orienté vers les consommateurs et poursuivant deux objectifs majeurs :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation ;
- l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommation.

Sans surcoût client, l'offre de base permet de disposer d'une information mensuelle sur la consommation, via le fournisseur. De même, sans surcoût, le client pourra disposer de données quotidiennes, en kWh, sur le site Internet du distributeur par la création d'un compte client.

La délibération "pour l'hébergement de concentrateurs sur des toits de bâtiments communaux dans le cadre du projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF" est présentée en séance. Cette délibération précise que la commission de régulation de l'énergie (CRE<sup>a</sup>), par délibération en date du 13 juin 2013, a proposé aux ministres chargés de l'énergie et de la consommation la généralisation des compteurs gaz communicants. Les ministres concernés ont donné leur accord de principe de déploiement de ces nouveaux compteurs baptisés GAZPAR.

Le débat s'engage sur le "coût-client" que pourrait supporter le bénéficiaire du contrat gaz à l'occasion de l'installation de ce compteur "GAZPAR". Il est convenu de questionner GrDF sur le sujet, aucun élément de réponse n'étant disponible dans les documents fournis.

*Le conseil s'accorde à l'unanimité sur le report de cette délibération.*

### 4. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le maire informe le conseil qu'ERDF (électricité réseau distribution France) a sollicité la commune pour qu'une délibération soit prise dans le cadre de la redevance due au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique.

Pour ce qui concerne la commune de Rontignon, il revient au conseil, par délibération, de fixer cette redevance dans la limite du plafond de 153 euros (commune dont la population est inférieure à 2 000 habitants).

Monsieur le maire procède à la lecture de la délibération proposée. Il est proposé de fixer la redevance au taux maximum et que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par l'application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou de tout autre index qui viendrait à lui être substitué (décret n° 2002-409 du 26 mars 2002).

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**ADOpte** *les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.*

NOMBRE DE MEMBRES	EN EXERCICE : <b>14</b>	PRÉSENTS : <b>14</b>	
NOMBRE DE SUFFRAGES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<sup>a</sup> La CRE est une autorité administrative indépendante, créée à l'occasion de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie. La loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, désormais codifiée au code de l'énergie, lui a confié la mission de réguler ces marchés.

## 5. SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (SDÉPA) : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ÉNERGIE

Monsieur le maire informe le conseil que le syndicat départemental d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDÉPA), associé aux 4 autres établissements publics départementaux d'Aquitaine équivalents (départements 33,40, 24 et 47) ont un leur expérience et leur technicité pour mettre en place un groupement de commande pour l'achat d'énergie. En effet, le processus européen d'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence permet aux collectivités de faire jouer la concurrence sur la fourniture de l'énergie. La première étape concerne le gaz naturel.

Monsieur Dudret ayant assisté le 30 janvier dernier à une réunion organisée par le syndicat départemental d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDÉPA) au cours de laquelle ce sujet a été développé, monsieur le maire lui passe la parole.

Monsieur **Dudret** présente l'acte constitutif du groupement de commande qui définit en particulier le montant des participations financières des membres et le mandat des données de consommation qui autorise le recueil des données de consommation par les structures désignées (SDÉPA et syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde (SDEEG)). La participation financière est calculée sur la base de la consommation de référence avec une règle d'ajustement annuel.

Les économies attendues sont de l'ordre de 15% sur la part "consommation gaz" facturée.

Monsieur **Dudret** présente la délibération dont il est fait lecture en séance.

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, les explications fournis en séance et après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- DÉCIDE** - *l'adhésion de la commune de Rontignon au groupement de commande pour "l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique" pour une durée illimitée,*
- *d'autoriser monsieur le maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,*
  - *de mandater le SDÉPA, cité précédemment, pour solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,*
  - *d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,*
  - *de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Rontignon est partie prenante,*
  - *de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Rontignon est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.*

NOMBRE DE MEMBRES	EN EXERCICE : 14		PRÉSENTS : 14	
NOMBRE DE SUFFRAGES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	
	14	0	0	

## 6. PERSONNEL : RECRUTEMENT SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Monsieur le maire rappelle au conseil que madame Régine **Conté** a demandé à faire valoir ses droits à retraite à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014. Aussi, en concertation avec les élus ayant choisi de solliciter un nouveau mandat, la procédure de recrutement a-t-elle été initiée.

Le nombre de candidatures reçues a été élevé : 67. Avec le soutien du pôle recrutement et conseil RH du centre de gestion des Pyrénées-Atlantiques, deux réunions ont été organisées pour procéder à ce recrutement à partir de l'analyse des candidatures.

L'analyse sur dossier a permis de retenir 7 candidatures pour procéder aux entretiens. Une candidate s'étant désistée, 6 entretiens ont été conduits le mercredi 26 février 2014 dans l'après-midi. Ont participé à ces entretiens, Jean **Carrère**, Victor **Dudret**, André **Iriart** et Jean-Pierre **Barberou** ainsi que madame Bénédicte **Simonnet** (centre de gestion).

La candidature de madame Isabelle **Labarthe**, domiciliée à Beaudreix, a été retenue. Madame **Labarthe** est titulaire de la fonction publique territoriale avec le grade d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe. Elle a un diplôme universitaire des métiers de l'administration générale territoriale et un BTS d'assistante de direction. Depuis octobre 2010 elle est secrétaire de mairie dans la commune de Labastide-Monréjeau et secrétaire du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de Labastide-Cézeracq et Labastide-Monréjeau. Elle dispose de toutes les compétences nécessaires au bon fonctionnement d'un secrétariat de mairie et ses références sont solides.

Elle sera présente en mairie dès le 1<sup>er</sup> avril 2014 et à plein temps. Une période de recoupement sur un mois avec madame Conté lui permettra de bien appréhender le travail communal et les particularités locales (syndicats, communauté de commune Gave et Coteaux).

Après que monsieur Dudret ait indiqué que la déclaration de vacance d'emploi pour le grade d'adjoint administratif de 2<sup>o</sup> classe soit à faire le plus rapidement possible, monsieur le maire propose au conseil de prendre une délibération pour que le recrutement d'un adjoint administratif de 2<sup>o</sup> classe soit possible (la délibération prise le 17 décembre dernier n'avait pas fixé cette possibilité dans l'actualisation du tableau des emplois).

*Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du maire et les explications fournies, à l'unanimité,*

**AUTORISE l'actualisation du tableau des emplois de la commune.**

NOMBRE DE MEMBRES	EN EXERCICE : 14	PRÉSENTS : 14	
NOMBRE DE SUFFRAGES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	14	0	0

## 7. QUESTIONS DIVERSES

### 7.1. Élections municipales 2013

Madame **Vayssier** informe les membres du conseil que les services de la préfecture ont émis une circulaire invitant les communes à procéder à une information des administrés sur la nécessité de présenter une pièce d'identité pour pouvoir être admis à voter.

Ce document sera formalisé ce lundi 17 mars (format A5) pour être diffusé dans tous les foyers de la commune.

### 7.2. Charges de fonctionnement des écoles

Madame **Vayssier** fait connaître aux membres du conseil qu'au cours d'une réunion qui s'est tenue à Gélou avec des représentants de toutes les communes du canton de Pau-Ouest, il a été convenu que la charge de fonctionnement d'un enfant en maternelle, en 2014, s'élèvera à 1 400 €, et pour un enfant scolarisé en primaire à 500 €.

Ces montants sont ceux réglés par la commune en cas d'accord de scolarisation dans une autre commune du canton.

### 7.3. Conteneur collectif pour les ordures ménagères

Madame **Vayssier** fait savoir aux membres du conseil que le conteneur collectif destiné aux ordures ménagères à la sortie du chemin du Moulin est régulièrement envahi des ordures non ensachées. Une nouvelle information rappelant aux administrés l'obligation d'ensacher les ordures ménagères sera diffusée.

### 7.4. Avancement de la déconstruction du site Vilcontal

Monsieur **Dudret** fait le point sur la procédure de déconstruction du site Vilcontal, initiée par la communauté de communes Gave et Coteaux par le choix du maître d'œuvre chargé du chantier.

Le chef de projet (madame **Lepphaille**) du groupe Antea, accompagné de personnels spécialisés et de monsieur Isidore **Fauria**, a longuement visité le site ce jeudi 13 mars.

Une réunion de synthèse avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage (SEPA) s'est tenue ce même jour à 14h30 à Pau. Monsieur **Dudret** a assisté à cette réunion.

Pour résumer, il ressort de ce premier échange que la visite du site devra être poursuivie et complétée afin de finaliser clairement le diagnostic déchets. Le diagnostic amiante / plomb précédemment réalisé sera vérifié (des compléments pourront être requis). La question du passage du Canal des Moulins sous l'usine a été tranchée (le couvert est étanche). Le concours de monsieur **Fauria** s'avère précieux pour le chef de projet qui, ainsi, peut apprécier clairement le fonctionnement du site lorsqu'il était actif.

Le chef de projet a proposé de mettre en place une signalétique spécifique au danger présenté par la friche et la station d'épuration. Monsieur **Dudret** rapporte l'accord du président de la communauté de communes pour cette mise en œuvre (accord transmis ce vendredi 14 février à l'assistant à maîtrise d'ouvrage).

Le calendrier prévisionnel qui doit conduire à l'ouverture du chantier en septembre 2014 est suivi.

### 7.5. Diagnostic thermique des bâtiments communaux

Dans le cadre du projet de rénovation, d'extension et de mise aux normes du groupe scolaire assurant la maternelle du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Rontignon – Narcastet, un diagnostic thermique est en cours.

Monsieur **Paillaud**, technicien de la société **Hélioprojet**, titulaire de ce marché, a réalisé la visite technique des bâtiments concernés par ce diagnostic (mairie, école, foyer municipal) ce mercredi 12 mars en matinée, accompagné de monsieur **Dudret**.

### 7.6. Devise de la République sur la mairie

Monsieur le maire exprime son souhait de voir afficher sur la façade de la mairie la devise de la république. Ce souhait sera pris en compte après les élections municipales.

*Monsieur le maire prend la parole pour formuler sa propre émotion et exprimer celle de ses collègues du conseil qui, depuis de nombreuses années - pour beaucoup - ont œuvré dans l'intérêt général de la commune. En effet, à la veille de transmettre le flambeau à une équipe renouvelée autour du noyau d'un adjoint (André **Iriart**) et de trois conseillers (Jean-Pierre **Barberou**, Brigitte **Del Regno**, Victor **Dudret**) qui se présentent aux suffrages des électeurs, Jean **Carrère**, après 3 mandats d'adjoint suivis de 3 mandats de maire, fait le constat de l'engagement de ses actuels équipiers qui l'ont accompagné et soutenu depuis sa première élection en 1977 :*

- *Alain **Izard** depuis 1978 avec 36 ans de conseiller municipal,*
- *Nicole **Vayssier** avec 31 ans au conseil dont 25 ans d'adjointe,*
- *Jean-Bernard **Vecchiato** avec 31 ans au conseil dont 19 ans d'adjoint,*
- *Michèle **Picot** avec 31 ans de conseillère municipale,*
- *Isidore **Fauria** avec 25 ans au conseil dont 19 ans d'adjoint,*
- *André **Iriart** avec 19 ans au conseil dont 6 ans d'adjoint,*
- *Claudine **Bor**, Michèle **Ségalas** et Patrick **Benech** avec 13 années de présence au conseil municipal,*
- *Brigitte **Del Regno**, Valérie **Foubert**, Jean-Pierre **Barberou** et Victor **Dudret** en premier mandat avec 6 années de présence au conseil municipal.*

*Ses meilleures pensées vont également vers celles et ceux qui l'ont soutenu au cours de tous ses mandats antérieurs de maire et qui ne font pas partie de l'équipe actuelle.*

*Il exprime ses sincères remerciements pour l'engagement de chacun et souhaite bon vent à ceux qui poursuivent la tâche au service de la collectivité.*

--- ooOoo ---

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant de question à poser, la séance est levée à 21 heures.*

**CAISSE DES ÉCOLES DE RONTIGNON - 452**

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

**VUE D'ENSEMBLE**

EXÉCUTION DU BUDGET		DÉPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	2 834,23	3 300,00
(Mandats et titres)	Section d'investissement		
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)		28,82
	Report en section d'investissement (001)		
TOTAL (réalisations + reports)		2 834,23	3 328,82
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1			
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	2 834,23	3 328,82
	Section d'investissement		
<b>TOTAL CUMULÉ</b>		<b>2 834,23</b>	<b>3 328,82</b>
<b>EXCÉDENTS CUMULÉS</b>			<b>494,59</b>

Note sur les dépenses : fournitures scolaires : 2 067,69 € + photocopies : 356,25 € + télécommunications : 410,29 € = 2 834,23 €

**COMMUNE DE RONTIGNON 450**

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

**VUE D'ENSEMBLE**

EXÉCUTION DU BUDGET		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	434 129,49	430 996,07
	Section d'investissement	106 563,24	185 130,36
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		237 778,48
	Report en section d'investissement (001)	103 767,65	
	<b>TOTAL (réalisations+ reports)</b>	<b>644 460,38</b>	<b>853 904,91</b>
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>		
RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	434 129,49	668 774,55
	Section d'investissement	210 330,89	185 130,36
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>644 460,38</b>	<b>853 904,91</b>
<b>EXCÉDENTS CUMULÉS</b>			<b>209 444,53</b>

Observation : ces tableaux sont une synthèse ; les originaux sont consultables en mairie.



**TABLEAUX DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

<b>COMMUNE DE RONTIGNON 450</b>				
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013</b>				
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Crédits annulés
11	Charges à caractère général	123 600,00	123 159,95	440,05
12	Charges de personnel et frais assimilés	153 060,00	148 919,72	4 140,28
14	Atténuations de produits	67 880,00	67 671,00	209,00
65	Autres charges de gestion courantes	61 800,00	56 144,19	5 655,21
<b>Total gestion des services</b>		<b>406 340,00</b>	<b>395 895,46</b>	<b>10 444,54</b>
66	Charges financières	420,00	406,43	13,57
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)			
22	Dépenses imprévues			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>406 760,00</b>	<b>396 301,89</b>	<b>10 458,11</b>
23	Virement à la section d'investissement	177 078,00		
42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	50 000,00	37 827,60	12 172,40
43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement			
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>227 078,00</b>	<b>37 827,60</b>	<b>12 172,40</b>
<b>TOTAL</b>		<b>633 838,00</b>	<b>434 129,49</b>	<b>22 630,51</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Crédits annulés
13	Atténuations de charges	11 750,00	16 252,32	- 4 502,32
70	Produits des services, domaine et vente	25 900,00	27 456,00	- 1 556,00
73	Impôts et taxes	253 479,00	273 017,92	- 19 538,92
74	Dotations, subventions et participations	103 931,00	111 992,00	- 8 061,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	1 800,00	- 800,00
<b>Total recette réelles de fonctionnement</b>		<b>396 060,00</b>	<b>430 518,24</b>	<b>- 34 458,24</b>
76	Produits financiers		21,93	- 21,93
77	Produits exceptionnels		455,90	- 455,90
78	Reprises sur provisions (semi-budgéta			
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>396 060,00</b>	<b>430 996,07</b>	<b>- 34 936,07</b>
42	Opérations d'ordre de transferts entre sections			
43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement			
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				
<b>TOTAL</b>		<b>396 060,00</b>	<b>430 996,07</b>	<b>- 34 936,07</b>
<i>Pour information R 002</i>				
<i>Excédent de fonctionnement reporté de N-1</i>		237 778,48		

**Observation** : ces tableaux sont une synthèse ; les originaux sont consultables en mairie.

Annexe  
 au procès-verbal des délibérations du conseil municipal - Séance du 14 mars 2014  
 TABLEAUX DES COMPTES ADMINISTRATIFS

<b>COMMUNE DE RONTIGNON 450</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Crédits annulés
10	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées		14 645,07	- 14 645,07
<b>21</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>			
	Op. Éq. n°52 Bâtiments communaux	40 000,00	24 186,22	15 813,78
	Op. Éq. n°53 Mobilier matériel	40 000,00	25 109,78	14 890,22
	Op. Éq. n°56 Voirie	190 182,00	27 705,34	162 476,66
	Op. Éq. n°57 Équipements collectifs	10 000,00	2 691,00	7 309,00
	Op. Éq. n°58 Plan local d'urbanisme (PLU)	15 000,00	4 557,77	10 442,23
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>278 182,00</b>	<b>98 895,16</b>	<b>179 286,82</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>7 750,00</b>	<b>7 668,06</b>	<b>81,94</b>
18	Compte de liaison affectation			
26	Participations et créances			
27	Autres immobilisations financières			
20	'Dépenses imprévues			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>7 750,00</b>	<b>7 668,06</b>	<b>81,94</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>285 932,00</b>	<b>106 563,24</b>	<b>179 368,76</b>
40	Opérations d'ordre de transfert entre section			
41	Opérations patrimoniales	30 000,00		30 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>30 000,00</b>		<b>30 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>315 932,00</b>	<b>106 563,24</b>	<b>209 368,76</b>
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		<b>103 767,65</b>		

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Crédits annulés
10	Stocks			
13	Subventions d'investissement reçues	30 000,00	17 252,11	12 747,89
16	Emprunts et dettes assimilés			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>30 000,00</b>	<b>17 252,11</b>	<b>12 747,89</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	132 622,00	130 050,65	2 571,35
	10222 - FCTVA	18 854,00	18 854,00	
	10223 - TLE	10 000,00	7 429,00	2 571,00
	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	103 768,00	103 767,65	0,35
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>132 622,00</b>	<b>130 050,65</b>	<b>2 571,35</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>162 622,00</b>	<b>147 302,76</b>	<b>15 319,24</b>
21	Virement de la section de fonctionnement	194 078,00		
40	Opérations d'ordre de transferts entre section	50 000,00	37 827,60	12 172,40
41	Opérations patrimoniales	13 000,00		13 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>257 078,00</b>	<b>37 827,60</b>	<b>25 172,40</b>
<b>TOTAL</b>		<b>419 700,00</b>	<b>185 130,36</b>	<b>40 491,64</b>

**Observation** : ces tableaux sont une synthèse ; les originaux sont consultables en mairie.